



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

Albanel AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 17-219

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - ✓ Projet de règlement n° 17-219 Modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux affectations et aux îlots déstructurés;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2017 à 18 h à la salle du conseil de la municipalité d'Albanel, située au 160, rue Principale à Albanel. L'objet de l'assemblée est de présenter les modifications effectuées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, madame Francine Chiasson, mairesse, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme peut être consulté au bureau de la municipalité entre le 9 février 2017 et le 6 mars 2017, et ce, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME :

Le projet consiste à modifier la partie concernée de manière à :

- Modifier une disposition relative à la superficie minimale d'un terrain pour une construction résidentielle dans l'affectation agro forestière dynamique;
- Modifier une disposition relative à la superficie minimale d'un terrain pour une construction résidentielle dans l'affectation agricole;
- Modifier certaines définitions du lexique;
- Modifier les limites de certaines aires d'affectation.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette séance.

DONNÉ À ALBANEL, CE HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER 2017.

Réjean Hudon, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Hudon, directeur général, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le huitième jour du mois de février 2017, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, Coteau-Marcil, rue Gagnon, Parc Pagé.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de février 2017.

Directeur général